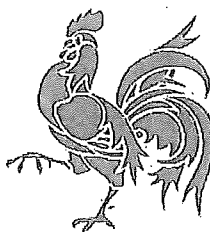


Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont Monsieur Thibou Philippe MYOSOTIS HOLDING SA demeurant Avenue Jules Gathy 15 à 1390 Bossut-Gottechain.

Le terrain concerné est situé Rue Pieltain à 5340 Mozet et cadastré division 3, section B n°54E, 54F

Le projet consiste en la Division d'une parcelle en 6 lots, et présente les caractéristiques suivantes (2) : *division d'une parcelle de 1,58 ha en 6 x (9 à 16 ares). Chaque lot contient une habitation de 2 niveaux avec toiture à versants (80m²-120m²). Division parcellaire variée, sans alignement rigide. Toutes les bâtisses intermédiaires (lot 2,3,4,5) disposent d'un volume secondaire. 2 servitudes sont prévues de part et d'autre du terrain.*

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme, Chaussée de Gramptinne 112, 5340 Gesves

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4), téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be, dont le bureau se trouve au Service Urbanisme,

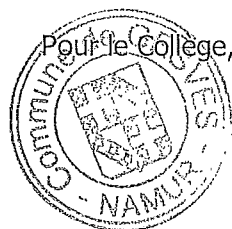
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10 mai 2021 au 25 mai 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves ;
- (5) par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 03/05/2021

La Directrice générale

Marie-Astrid HARDY



Pour le Collège,

Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire.